

Dotations régionales réduites de moitié

COMMERCE EXTÉRIEUR L'Agence fédérale devra faire de sérieuses économies, dès 2015

► La Flandre l'a voulu : dès 2015, il y aura deux missions principales par an au lieu de quatre.

► Elle réduit aussi de 50 % sa dotation à l'Agence pour le commerce extérieur. Wallonie et Bruxelles devraient suivre.

► Pourtant, les missions ne représentent que 20 % du budget de l'Agence.

► Des licenciements ne sont pas exclus.

Depuis 2003, l'Agence pour le commerce extérieur (ACE) organise, avec les trois Régions et le fédéral, quatre missions économiques principales par an (avant elle, c'était l'Office belge du commerce extérieur). Albert II a ainsi présidé de telles missions durant 31 ans ; Philippe pendant 20 ans et Astrid a désormais pris le relais.

1,284 million en moins

Mais le 25 septembre, lors du conseil d'administration de l'ACE, le représentant du gouvernement flamand a confirmé ce qui circulait depuis quelque temps : la Flandre ne veut plus organiser que deux missions principales par an et ce dès 2015. Et il a ajouté qu'elle réduira sa dotation à l'Agence de 50 %, dès l'an prochain aussi. Soit une perte de 800.000 euros sur 1,6 million (chiffre de 2014).

Les représentants des Régions wallonne et bruxelloise n'ont pu que prendre acte de cette décision flamande, tout en la déplorant. « *Le ministre est déçu de cette décision, qui va à l'encontre de la volonté des entrepreneurs et des intérêts économiques* », nous dit d'ailleurs le porte-parole du ministre wallon du Commerce extérieur, Jean-Claude Marcourt. Reste que les deux Régions devraient s'aligner sur l'option flamande...

Officiellement, rien n'est définitivement acté : Wallonie et Bruxelles n'ont pas officialisé la réduction de moitié de leur dotation. Bruxelles a même maintenu, au budget 2015, la somme nécessaire

pour quatre missions. Mais le 25 septembre, leurs représentants au CA ont fait savoir qu'ils ne pourraient qu'« *appliquer une règle de trois* ». Comprenez : diviser aussi leur dotation par deux.

C'est le message que l'on nous fait officiellement passer, côté wallon : « *La Wallonie et Bruxelles n'auront d'autre choix que de réduire aussi leur dotation de 50 %.* » Le cabinet de la ministre bruxelloise du Commerce extérieur, Cécile Jodoigne, ne dit pas autre chose : « *Il y a une clef de répartition et comme la Flandre a réduit sa dotation de moitié, a priori la Wallonie et Bruxelles le feront*

aussi. » Elles se sont d'ailleurs chaque fois alignées lors de précédentes réductions flamandes.

Si cela se confirme, Bruxelles versera 117.000 euros à l'ACE en 2015, au lieu de 234.000 ; et la Wallonie 367.000 euros au lieu de 734.000. Une perte globale de 1,284 million pour l'Agence.

Le fédéral pourrait suivre

Lors du CA du 25 septembre, le fédéral était en pleine négociation de formation du gouvernement. Son représentant n'a donc pas vraiment pris position. Désormais, Kris Peeters est chargé du Commerce extérieur (le secrétaire d'Etat Pieter De Crem lui étant adjoint pour exercer concrètement la fonction). Va-t-il compenser la suppression de missions principales, comme Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères alors chargé du Commerce extérieur, l'évoquait avant les élections (il songeait à organiser une 3^e mission avec les Régions qui le souhaitaient) ? « *Le ministre n'a pas l'intention de compenser la diminution du nombre de missions* », nous répond le cabinet Peeters. Tout en précisant qu'il entend « *soutenir la politique de promotion des Régions en valorisant la complémentarité entre le fédéral et les Régions et en promouvant la marque 'Belgique' qui a une crédibilité internationale reconnue.* » Et la dotation fédérale à l'ACE (2,730 millions en 2014), sera-t-elle maintenue ou réduite ? La décision n'est pas prise. Le montant pourrait être inchangé, mais il nous revient que « *le fédéral pourrait aussi décider d'économiser* », donc de réduire sa contribution...

Compensation royale

Les hommes d'affaires devraient toutefois obtenir un (vrai) lot de consolation. On le sait : le roi Philippe souhaite doubler ses visites d'Etat à l'étranger d'un important volet économique. Des contacts sont en cours entre le Palais et le gouvernement en vue de concrétiser les choses et de fixer une première visite en 2015. Voilà qui constituerait une sorte de 3^e mission économique, et qui contenterait Wallonie et Bruxelles en quête de pistes alternatives à la perte de deux missions. Jean-Claude Marcourt s'est d'ailleurs toujours montré partisan de visites royales avec un lourd volet économique. On ne sait pas encore qui organiserait ce volet mais l'ACE est bien placée.

Erreur de calcul

Mais revenons au budget de l'Agence.

Si on réduit de moitié les missions qu'elle organise, il peut paraître logique de réduire de moitié ses dotations. Eh bien non. Parce que, sur son budget annuel de 5,4 millions (en 2014), seuls 20 % sont consacrés aux frais liés à ces missions. Quatre missions représentent en moyenne 700.000 euros en frais, auxquels s'ajoutent les coûts en personnel. Et seuls 23 % du personnel de l'Agence (qui occupe 38 personnes) s'occupent exclusivement des missions principales.

En fait, nous glisse-t-on, lorsque la Région flamande a établi son budget 2015, elle a commis « *une erreur* », en estimant que réduire de moitié les missions équivalait à réduire de moitié sa dotation à l'ACE. Lorsque celle-ci a fait remarquer l'erreur, il était trop tard : le budget flamand était en cours d'adoption...

Plan d'action

Résultat : l'Agence doit réaliser de sérieuses économies, puisqu'il lui a été demandé de présenter un budget 2015 en équilibre. Au CA du 25 septembre, elle a proposé un premier plan d'action, mais il a été refusé car il prévoyait le transfert aux Régions d'un service de l'Agence.

Un autre plan devra donc être proposé

le 14 novembre, lors d'un CA extraordinaire.

Selon nos informations, la direction de l'Agence proposera un plan A (qui tiendra bien compte d'une réduction de 50 % des dotations régionales) : il se veut « *constructif et positif* » et permet d'épargner le personnel. S'il était refusé, un plan B est envisagé, qui comprendra, lui, des licenciements – on parle de 8 ou 9 personnes.

Tout cela, alors que les hommes d'affaires regrettent largement la suppression de missions princières.

L'Unizo a encore rappelé, lors de la dernière mission d'octobre, que cela ne répondait pas au souhait des PME flamandes. Entre 2009 et 2013, le nombre d'entreprises participant aux missions princières a d'ailleurs augmenté de 50 %. Et le taux de satisfaction atteint 95 %. Des contacts auraient dès lors lieu

entre organisations patronales des trois Régions pour tenter d'infléchir les choses.

« *Les mesures prises ne semblent pas refléter le souhait des entreprises dans aucune des trois Régions, se borne à réagir Fabienne L'Hoost, directeur général adjoint de l'ACE. Et sur le plan budgétaire, la direction fera le maximum pour proposer une solution constructive pour l'Agence et son équipe.* » ■

MARTINE DUBUISSON

BUDGET

5,4 millions

L'Agence pour le commerce extérieur dispose de recettes provenant quasi exclusivement de dotations) : le fédéral lui accorde 2,730 millions (chiffres de 2014) ; la Flandre 1,6 million ; la Wallonie 734.000 euros ; et Bruxelles 234.000 euros. Mais on l'a vu : en 2015, ces dotations seront réduites de moitié. Sur les 5,4 millions de recettes en 2014, 3 millions sont consacrés aux salaires du personnel, charges comprises ; 1,35 million aux frais de fonctionnement ; 640.000 euros aux tâches et missions de l'Agence (missions économiques, études, statistiques..., sachant qu'en 2014, il n'y a eu que 3 missions au lieu de 4 pour cause d'élections). Quatre missions annuelles reviennent grosso modo à 700.000 euros. En 2015, il n'y aura plus que 2 missions. Celle prévue en mars aux Emirats arabes unis et Qatar aura bien lieu ; celle annoncée au Brésil en mai pourrait être reportée au second semestre, pour mieux étaler les visites.

MA.D.